



DÉCISION N° DÉC -12/101-V/13

MÉTHODE GLOBALE POUR LA DÉTECTION DES HUILES ÉTRANGÈRES DANS LES HUILES D'OLIVE

LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

Vu la recommandation formulée par le Comité technique lors de la 94^e session et confirmée lors de la 100^e session du Conseil des Membres ;

Considérant la proposition des chimistes et l'urgence de disposer d'une mesure facilitant la détection du mélange frauduleux d'huiles étrangères dans les huiles d'olive ;

Considérant les travaux réalisés par les chimistes concernant l'application de la méthode COI/T.20/Doc. n° 25;

Considérant la décision des experts chimistes désignés par les Membres de procéder à une révision dûment justifiée de ladite méthode COI/T.20/Doc. n° 25;

DÉCIDE

De recommander aux Membres l'adoption définitive applicable à partir du 1^{er} janvier 2014 :

- de la méthode révisée : *Global method for the detection of extraneous oils in olive oils* (COI/T.20/Doc. n° 25/Rév. 1) pour la détection des huiles étrangères dans les huiles d'olive.

Madrid (Espagne), le 29 novembre 2013.